

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 02-2024**

<u>Date de convocation</u> :	L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SEVRIER, sous la présidence de Madame MALAPLATE Christina, Vice-Présidente.
Le 21 mars 2024	
<u>Nombre de Membres</u>	
- en exercice : 15	
- présents : 11	
- votants : 11	
<u>OBJET</u> :	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b> : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme GLABAY Guénaële, Mme BROUSSE Dominique, Mme GENOT Marie, M. CARDINET Jean-Marie, Mme LEMAIRE Thérèse, Mme PRIEUR-DREVON Madeleine, M. SANTÉ Michel, Mme TALIN Dominique, Mme THOMAS Marie-Stella.
Approbation du compte de gestion 2023	<b>ABSENTS ou EXCUSÉS</b> : M. LYONNAZ Bruno, Maire, Président, Mme ADAIR-GRABAS Carol, Mme COSTER Catherine, Mme DEPLAIX Doris.

**Rapporteur : la Vice-Présidente**

**Le Conseil d'administration,**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an ci-dessus.

La Secrétaire de séance,

Guénaële GLABAY



La Vice-Présidente,

Christina MALAPLATE